



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/11/2024

Reçu en préfecture le 20/11/2024

Publié le 20/11/2024

ID : 081-218102572-20241118-2024DEL43-DE



Date de la convocation :
12 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-neuf novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle de la Gare sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 24/43

Membres Présents :

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Thierry CAYRE, Corinne PAWLACZYK, Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Bernard BENEZECH, Benoît JALBY, Camille DEMAZURE, Franck GALINIÉ, Béatrice ALAUX, Nathalie COUVREUR, Laurence GAVALDA, Béatrice FARIZON, Marie-Christine VABRE, Michel SALOMON, Murielle COUPLET, Vincent MARTY, Georges MASSON, Patrick SIRVEN,

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 22
Délégation de vote : 2
Absents : 5

Membres excusés :

Dalila GHODBANE pouvoir à Benoît JALBY
Patricia RAINESON pouvoir à David DONNEZ

Membre(s) absent(s) :

Emile DELPOUX, Christophe TAUZIN, Patrick MARIE, Marjorie MILIN, Isabelle BETTINI

Secrétaire : Thierry CAYRE

Le quorum est atteint.

Objet de la délibération

**INDIVIDUALISATION
SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES
2024/3**

Le dynamisme de la vie associative est une des richesses de la vie locale et contribue au développement éducatif, culturel, social et sportif des habitants.

Afin de soutenir et d'aider les associations, vecteurs d'intégration, de mixité et de cohésion sociales, la ville de Saint-Juéry accorde des subventions aux associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général.

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 vient d'instituer le contrat d'engagement républicain des associations bénéficiant de subventions publiques.

Ce document, qui précise les engagements que prennent les associations sollicitant une subvention publique, dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression, devra être renseigné par les associations et retourné en mairie.

Votes :

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à une individualisation des subventions exceptionnelles de fonctionnement pour 2024 pour un montant de 6 000 €

Il est proposé d'octroyer aux associations suivantes, les subventions ci-après :

<i>Subventions exceptionnelles</i>		
La Croche Cœur – 10 ^{ème} édition Cœur des Forges	Culture	1 000 €
Compagnie Alchymère – Spectacle PLILP	Culture	1 500 €
Compagnie Alchymère- Festival des Itinérances	Culture	3 000 €
SJO cyclisme – Cyclo Cross	Sports et Loisirs	500 €
		6 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la proposition comme exposée ci-dessus.


Le Maire



David DONNEZ



Le secrétaire de séance



Thierry CAYRE